

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Délibération : **N° 2019-04- 55**  
 OBJET : **EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**  
 Nomenclature : **6.1.5**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 21  
**Pouvoirs** : 6  
**Absents** : 27  
**Votants** : 2  
 Délibération comportant :  
 Annexe : /

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

**Les membres absents** : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

**Rapporteur** : Monsieur Thierry GICQUEL

Afin de poursuivre la politique de sécurité et de prévention de la municipalité il est proposé d'étendre le système de vidéo protection par la pose de trois caméras supplémentaires :

**La première caméra** initialement prévue au niveau du cimetière communal et autorisée par arrêté préfectoral N° CAB/PPS/VIDEO/17-216 en date du 20 juin 2017 sera finalement implantée à l'intersection de la rue de la Guinguette et de la rue Notre Dame.

Cette relocalisation s'avère nécessaire afin de mieux couvrir les quartiers de Vireloup 1 et Vireloup 2, la rue de la Fortunerie et la rue de la Monnaie contre la problématique des cambriolages, ce qui représente 170 habitations protégées.

**La seconde caméra** est prévue au-devant du groupe scolaire Alexandre Vincent pour répondre aux objectifs suivants :

- Protection contre le risque d'intrusion d'individu dans le groupe scolaire (Vigipirate)
- Protection des installations communales (accès au bâtiment et prévention contre l'incendie)
- Sécurisation des parkings publics et surveillance de la desserte des bus scolaires
- Sécurisation des habitations (Rues J.P Aubin, A. Dubigeon, J.M Lumineau)
- Lutte contre les rodéos urbains
- Surveillance de la salubrité (point de collecte tri sélectif rue Etienne Sébert)
- Sécurisation des abords du cabinet dentaire et du cabinet médical

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20190401-2019-04-55-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

**La troisième caméra** est prévue au-devant du groupe scolaire Pauline Kergomard avec pour objectifs :

- Protection contre le risque d'intrusion d'individu sur les établissements scolaires suivants, collège Helder CAMARA, Ecole Pauline Kergomard, Groupe scolaire Joseph Fraud
- Protection des installations communales (accès au bâtiment et prévention contre l'incendie)
- Sécurisation des parkings publics et surveillance de la desserte des bus scolaires
- Sécurisation du parking des enseignants école Joseph Fraud et de la zone livraison restauration scolaire
- Lutte contre les rodéos urbains
- Protection des habitations rue Etienne Sébert, rue Jean de la Fontaine

L'extension du système de vidéo protection communal est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 20 à 50 % en fonction du respect des critères d'attribution établie par la circulaire NOR / INT K 1812457 C du 03 mai 2018.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER le Maire de Treillières à signer tout document relatif à l'extension du système de vidéo- protection communal,**

- **D'AUTORISER le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention et de la Délinquance .**

**Délibération adoptée par 21 voix Pour et 0 voix Contre. Abstentions : 6.**

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190401-2019-04-55-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019